

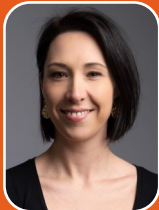
Cfdt:

BNP PARIBAS

27 Août 2024



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69



Stefan DESBOURDES
Représentant Syndical National
06 68 24 35 41



Chantal MARCHAND
Représentante Syndicale Nationale Adjointe
06 99 33 92 51

RENTRÉE DES CLASSES

Les vacances scolaires touchent à leur fin.

L'école et les cours reprennent officiellement à partir
du lundi 2 septembre.

Parents d'enfant scolarisé pour la première fois ou jusqu'à leur rentrée de 6ème incluse :

Vous pouvez bénéficier de **deux heures d'autorisation d'absence rémunérée** pour les accompagner dans cet important moment de vie.

Il suffit d'en faire la demande préalable auprès de votre hiérarchie (qui peut refuser en cas de nécessité de service).



**ET POUR
LE RESTE
DE L'ANNÉE ?**

Dans certaines circonstances, événements familiaux, vous pouvez bénéficier de jours supplémentaires d'absences autorisées (sur présentation de justificatif) :

QUELQUES EXEMPLES

MARIAGE	5 jours
PACS	5 jours
MARIAGE D'UN ENFANT OU AUTRE DESCENDANT	2 jours
DÉMÉNAGEMENT	2 jours
DÉCÈS DE PARENTS OU DE PARENTS DE SON CONJOINT	3 jours

A SAVOIR !

Vous pouvez bénéficier d'un droit de congé supplémentaire par année civile (jour de fractionnement)

Si vous posez **5 jours de CONGES ANNUELS consécutifs**, hors vacances scolaires de votre zone de travail

ET

Si la période de congés prise se situe entre
le 1^{er} janvier au 30 avril ou entre **le 16 octobre et 31 décembre**.

